



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA SUZE SUR SARTHE**

L'an deux mil vingt-deux, le 19 Septembre à 18 H 00
La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

M. D'AILLIERES, Mme GUILLAUMET, Mme SEPTSAULT, Mme FRANÇAIS, ~~Mme LEVOYE~~, ~~M DUPUY~~, ~~M COYEAUD~~, Mme ADDE, M GAUTHIER, M GAUTIER, ~~M DUBOIS~~, Mme JOUANNEAU, M. HUBERT-

Date de Convocation :
12 Septembre 2022

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 09
Votants : 11

Absents excusés :

Mme LEVOYE (donne procuration à Mme SEPTSAULT), M DUPUY (donne procuration à Mme GUILLAUMET), M COYEAUD -

Absents :

M DUBOIS -

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Annick GUILLAUMET a été élue Secrétaire de Séance.


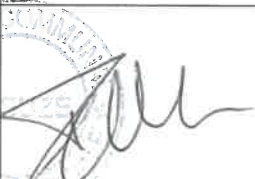
N° 2022 – 53 Objet : Subvention exceptionnelle BANQUE ALIMENTAIRE

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale présente la demande de subvention exceptionnelle déposée par la Banque Alimentaire de la Sarthe afin d'équilibrer son budget très serré en raison du nombre grandissant de personnes en difficultés et de la baisse des dons des industriels et des grandes et moyennes surfaces.

Après étude du dossier, la Commission Administrative, à l'unanimité,

DECIDE

D'attribuer la somme de 100.00 € à la Banque Alimentaire de la Sarthe.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits Pour extrait certifié conforme,	
La Secrétaire de séance, Annick GUILLAUMET	Le Président du CCAS, Emmanuel D'AILLIERES
	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-267200715-20220919-D2022-53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2022